

L'éducation à la santé une mission d'ASDES

Le réseau ASDES propose aux patients, en consultation, une prise en charge globale, incluant la prévention et le soin.

Ce qui implique la participation active des patients et le développement d'actions d'éducation à la santé.

Dans cette mission, ASDES s'assure le concours d'autres partenaires de la santé, tels les pharmaciens, pour la maîtrise de l'usage des médicaments.

Partenaires :

Conseil Régional Île de France



Conseil Régional
de l'Ordre des pharmaciens



Cachet du pharmacien ou du médecin

Service Communication du réseau ASDES - Conception/Réalisation : JCT développement - Denis Hurtaud - 06/08

L'automédication

Une démarche qui ne va pas sans danger

Pratiquée couramment dans d'autres pays, l'automédication - c'est-à-dire l'achat et la prise de médicaments, sans ordonnance du médecin - se développe rapidement.

La mise en place, dans les pharmacies, d'espaces de vente, en libre accès et avec un véritable choix, offre, désormais, de nouvelles possibilités de recours à l'automédication.

Attention !

**Médicaments
"sans ordonnance"
ne veut pas dire
"sans risque"**

Tout médicament, même d'usage courant, peut se révéler dangereux dans certaines circonstances.

Même occasionnelle, l'automédication peut mettre en danger votre santé, par exemple, en cas d'allergie, d'interactions avec d'autres médicaments ou, simplement, en cas d'abus.

Chez une personne déjà sous traitement, l'automédication peut aggraver son état de santé, jusqu'à nécessiter une hospitalisation.

Plus de 10 % des hospitalisations, en France, sont dues aux effets secondaires de médicaments inadaptés

**Le Pharmacien,
un professionnel du médicament**



Les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante

**Internet,
la voie de l'aventure**

L'achat de médicaments sur Internet n'offre pas une garantie suffisante de qualité et d'authenticité des produits. C'est choisir l'aventure... et prendre un risque inutile pour sa santé.

Médicaments

LA PRISE EN CHARGE GLOBALE DE VOTRE SANTÉ
RÉSEAU DE SANTÉ
ASDES
Accès aux Soins, aux Droits et Education à la Santé

... en **user**
sans ...
en **abuser**

Ces "amis" qui ne vous font pas que du bien

Pour lutter contre les maladies et apaiser les douleurs, les médicaments disponibles sont toujours plus nombreux et plus efficaces.

Mais, attention aux risques :

- soit de **consommation abusive** d'un ou de plusieurs médicaments pris en même temps,

- soit de **négligence** dans le suivi des prescriptions du médecin ou des notices d'utilisation,

- soit de **difficultés dues à des traitements lourds et au suivi de plusieurs ordonnances.**

Les personnes âgées, sont particulièrement vulnérables, d'où la nécessité d'être vigilant et d'en parler avec son médecin.

Respecter la durée d'un traitement

- son efficacité peut n'apparaître qu'après un délai variable (plusieurs jours à plusieurs semaines)
- la suspension ou un arrêt prématuré peut entraîner une rechute

Médicaments sur ordonnance

Le patient, aussi, est concerné

L'ordonnance du médecin indique, à la fois, les médicaments prescrits pour un traitement précis et les modalités d'utilisation.

Elle doit être rigoureusement suivie.

Il est, pour cela, indispensable qu'un dialogue s'établisse entre le médecin et son patient, permettant :

- **au patient**, d'exprimer, sans contrainte, ses angoisses et ses attentes,
- **au médecin**, par une écoute attentive et des questions adaptées, de faire le bon diagnostic, et définir le traitement approprié.

La coopération patient-médecin est un élément important de la bonne adaptation du traitement aux contraintes personnelles du patient.

Ce n'est pas le nombre de médicaments prescrits qui fait le bon traitement.

Au delà de quatre médicaments pris simultanément, les risques de difficultés d'adaptation, voire, même, d'accident grave, s'accroissent.

En cas de malaises ou d'inquiétude, ne pas hésiter à contacter le médecin qui a prescrit le traitement, ou, à défaut, le pharmacien qui a délivré les médicaments.

Chaque ordonnance a un caractère unique.

Elle est établie pour un patient bien déterminé, pour un traitement précis, dans une démarche de soins personnalisée.

Elle a, ainsi, un caractère unique et personnel. Elle doit être prise dans son ensemble, et ne doit pas faire l'objet de modifications ou d'adaptations sans l'avis du médecin prescripteur, ou du pharmacien.

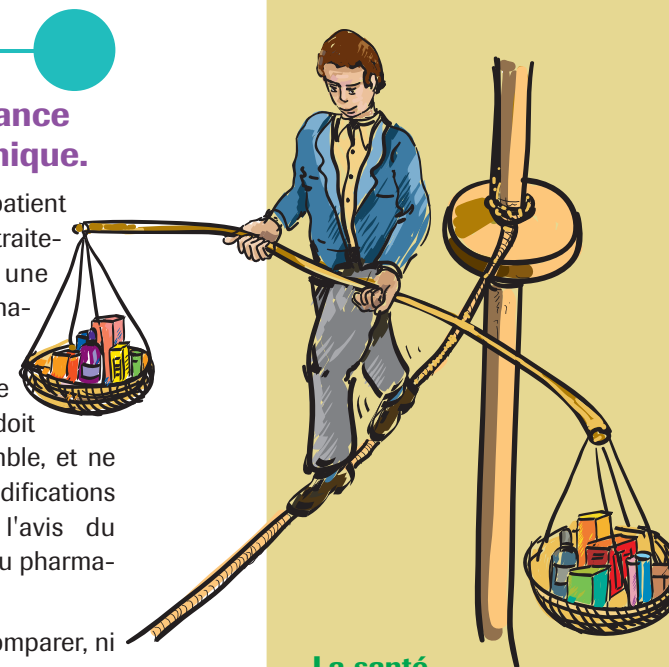
Il ne faut pas chercher à comparer, ni substituer, une ordonnance à une autre, établie dans un contexte différent, pour un autre patient.

NOUVEAU

Un dossier pharmaceutique personnalisé

d'aide à la gestion des médicaments est à la disposition des patients dans les pharmacies.

Se renseigner auprès de son pharmacien.



La santé...
un équilibre à préserver